

M-1531-51

CONVENTION COLLECTIVE '82 JAN 13 15 33  
INTERVENUE ENTRE

SECTEUR

SANTE ET BIEN-ETRE

<u>EMPLOYEUR:</u>	HOPITAL NOTRE-DAME Nom	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> <p><b>CENTRE PRÉ-ARCHIVAGE</b></p> <p>1982 11 80</p> <p>M.T.M.S.R.</p> </div>
	1560 est rue Sherbrooke Adresse	
	Montréal, Qc H2L 4K8	

ET

<u>ASSOCIATION ACCREDITEE:</u>	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES PARA-MEDICAUX DU QUEBEC (A.P.P.M.Q.) Nom
	C.P. 2165 Adresse
	St-Romuald, Québec, G6W 5M5

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires Sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc.. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 10 décembre 19 81.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent document par l'entremise de leurs représentants autorisés ce 15 ième jour de décembre 19 81.

POUR L'EMPLOYEUR

*Guy Pauchet 81-12-28*  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

POUR L'ASSOCIATION

*Delly Gouffard Président*  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

RENSEIGNEMENTS

DATE DE L'ACCREDITATION:

8   1	1   2	1   5
AN	MOIS	JOUR

NUMERO DE DOSSIER DE L'ACCREDITATION:

M-1531-51

NOMBRE DE SALARIES REGIE PAR CETTE CONVENTION:

20

DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE : au niveau local

81	12	15
AN	JOUR	MOIS

CETTE CONVENTION COLLECTIVE DEMEURE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1982